

N° 2025_051

**COMMANDE PUBLIQUE – Demande de subvention Préfecture
(CPEP) pour la MSP, approbation du plan de financement et
autorisation de signature**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mercredi 23 avril 2025, s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 28 avril 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU et Jean-Marc MASSE.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 15

Votants : 18

Excusés :

Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Sébastien GALERON et Bruno GUITTARD.

Absentes :

Sylvie CLERC et Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Daniel BOCQUET Joël GIRARD

Sébastien GALERON Éric DODET

Bruno GUITTARD Pascal FOULON

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1111-10.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat - Région (CPEP) 2021-2027, l'Etat et la Région ont organisé leurs interventions dès 2007 pour permettre un maillage régional en structures d'exercice regroupé et/ou coordonné, sous la forme de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles-Pluridisciplinaires (MSP) en exercice libéral.

Ces interventions se font en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire qui apporte son expertise dans l'analyse des dossiers et sur l'articulation de ce programme avec les priorités du Projet Régional de Santé (PRS).

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la Covid-19, dont les prolongements comme les conséquences ne sont pas encore pleinement mesurables, renforce le besoin d'une action structurée et en profondeur dans le cadre du CPER.

Pour la période 2021-2027, cet effort est maintenu en poursuivant le renforcement de l'offre territoriale de soins, en accompagnant le développement de l'e-santé, de même que le renforcement de la capacité à former de nouveaux médecins, et en développant l'accompagnement du vieillissement de la population.

La commune de Saint-Ay a souhaité répondre à la fois aux sollicitations de l'Etat et de la Région et aux besoins des administrés en matière de santé avec la création d'une MSP permettant dès la première phase de construction, d'accueillir une vingtaine de professionnels, dont au moins deux médecins.

Le CPER fixe les modalités financières des projets immobiliers accueillant une structure d'exercice regroupé (MSP) permettant leurs financements par l'Etat et la Région dans la limite des crédits disponibles.

Afin de finaliser la demande de subvention auprès de l'Etat, une délibération doit être adoptée par le Conseil municipal :

- approuvant le plan de financement du projet (ci-dessous) et
- sollicitant la subvention.

Plan de financement Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Ay DEPENSES

Postes de dépenses	Montants en € HT
Foncier "budget la couture"	100 000 €
Aménagement RD 2152	135 000 €
VRD parking	220 000 €
Branchement - études de sol	20 000 €
Honoraires Orling	40 000 €
Groupement de maîtrise d'œuvre pour la construction de la MSP	144 000 €
Construction en matériaux biosourcés	1 865 000 €
Etudes géothermie (AMO et Moe)	10 000 €
Géothermie	300 000 €
Total des dépenses	2 834 000 €

Plan de financement Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Ay RECETTES

Recettes	Montants en €
Total CPER 2021-2027 : - Etat (50%) - Région (50%)	845 000 €
Conseil Départemental du Loiret	200 000 €
Fonds de concours CCTVL	30 000 €
Région CRST - Bonification 10% des dépenses éligibles	169 000 €
COT ENR et FEDER - Travaux de géothermie	165 000 €
Sous-total des aides sollicitées	1 409 000 €
Vente du cabinet médical	200 000 €
Participation de la pharmacie à la réalisation des parkings	25 000 €
Emprunt	1 200 000 €
Total des recettes	2 834 000 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du CPER 2021-2027 auprès de l'Etat pour le projet de la construction de la MSP ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **12 MAI 2025**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

